## COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23 JUIN 2017

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 28/06/2017 l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 28/06/2017 et certifie que la convocation du Conseil avait été faite le19/06/2017

L'an Deux Mil Dix-sept, le 23 du mois de juin, à 20H00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT

<u>Etaient présents</u>: Gérard BUYS - Alain BERAUT - Jacqueline CHAMPENOIS - Michelle BOEDEC - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - David HOFFMANN -

<u>Etait absent</u>: Cyrille LEPAUL (pouvoir à David HOFFMANN) - Laurence LESIRE - Jean-Louis ORTEGA-HERRERA

Conseillers consultatifs présents : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Michelle BOEDEC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

2017-19 Devis columbarium Rampont : choix de l'entreprise

## 2017-19 : Devis columbarium Rampont : choix de l'entreprise

Le Maire présente les différents devis reçus pour et l'implantation d'un espace cinéraire sur le village de Rampont. Il propose de retenir l'entreprise CIMTÉA, dont la proposition financière s'élève à 3 725.10€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 6 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, APPROUVE la proposition du Maire et l'autorise à signer ce document ainsi que tout autre relatif à ce dossier.

2017-19 Devis columbarium Rampont : choix de l'entreprise

Le Maire, Gérard BUYS

La secrétaire, Michelle BOEDEC

Gérard BUYS BERAUT Alain CHAMPENOIS Jacqueline

LESIRE Laurence Michelle BOEDEC Delphine DELANDRE FLOQUET Christophe

HOFFMANN David LEPAUL Cyrille ORTEGA-HERRERA Jean-Louis